

**DELIBERATION N° 96-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le seize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente sortante, datée du 9 avril 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

**Présents :**

|                      |                      |                   |                    |
|----------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| ABERT Richard        | MEUNIER Carine       | FAVIER Michel     | BALME Eric         |
| SERRE Emmanuel       | LAMOUR Jérôme        | TAVERNA Philippe  | VIALANEIX Nicolas  |
| CROS Marlène         | GONNORD Franck       | SENAC Louis       | GRAND Florence     |
| KAITANDJIAN Patrick  | BONNIER Eric         | SAURAT Coraline   | MARY Carine        |
| BONOMI Jean-Pierre   | BARI Nadine          | LARCHER Cécile    | PAULIN Jean-Paul   |
| DELOR Gérard         | FAYARD Adeline       | CASSARD Brigitte  | GAILLARD Hervé     |
| BERTINI Luc          | BUGNI Mathis         | BATKO Richard     | NEY Jean-Noël      |
| FAURE Philippe       | TRAPANI Mary         | LOIRE Marie Noële | CHALLON Valérie    |
| BERTRAND Renaud      | GIRARDOT Frédéric    | STUTZ Anne        | VAN DUJIN Renaud   |
| BRUGNERA Jean-Michel | DECHAUX Marie-Claire | CURT Jean-Pierre  | MAUGIRON Frédéric  |
| GERBI Franck         | DAPPEL Christophe    | MOUSSIER Aurélien | MAUGIRON Gilbert   |
| ROBERT Philippe      | NEGRO Julie          | RAVANAT Jean-Luc  | BARTHELEMI Maryse  |
| ROSSI Angélique      | PICAVEZ Sylvie       | GARNIER Jean-Luc  | FOGLIA Maxence     |
| ANGULO Alexandre     | FROMENT Thierry      | CHARLES Christian | GUIGNIER Jean-Marc |

**Absents excusés représentés :** MAUROY Claude (pouvoir à MARY Carine), BATTISTEL Marie-Noëlle (pouvoir à ROSSI Angélique), CIOT Xavier (pouvoir à DAPPEL Christophe), LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline).

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de délégués en exercice :    | 62        |
| Nombre de délégués présents :       | 56        |
| Nombre de pouvoirs :                | 05        |
| <b>Nombre de délégués votants :</b> | <b>61</b> |

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**PROCES-VERBAL D'ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT – SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

Vu, le procès-verbal d'installation du conseil communautaire et de l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine,

Vu, la délibération n° 94-26 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté de Communes de la Matheysine,

Madame Coraline SAURAT, Présidente nouvellement élue, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit :

- 9 vice-présidents
- 2 autres membres du bureau.

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Sur proposition de la Présidente, il est procédé au déroulement du vote pour la nomination de 9 vice-présidents et 2 membres du bureau.

## ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT

### Opération de vote

#### Premier tour de scrutin

#### Candidats :

- Emmanuel SERRE
- Angélique ROSSI

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin à la Présidente, qui en prend acte sans le toucher.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par la Présidente, assistée du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| Nombre de votants                | <b>61</b> |
| Bulletins blancs (annexés au PV) | <b>2</b>  |
| Bulletins nuls (annexés au PV)   | <b>0</b>  |
| Suffrages exprimés               | <b>59</b> |
| Majorité absolue requise         | <b>30</b> |

**Résultats :**

Monsieur Emmanuel SERRE 46 voix, soit 77,97% des suffrages exprimés

Madame Angélique ROSSI 13 voix soit 22,03% des suffrages exprimés

**Monsieur Emmanuel SERRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame la Présidente le proclame élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de la Matheysine.**

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 16 avril 2026

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc RAVANAT**